Aménagement numérique

L'aménagement numérique du territoire a été introduit par le schéma d'aménagement numérique porté par les Départements et la Région Alsace.

Ce schéma régional prévoit le raccordement à la fibre optique de 475 000 prises, dont 10 674 dans les 6 communes du Pays de Sainte Odile. Pour le raccordement à la fibre optique des foyers et des entreprises sur notre territoire, la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile participera à hauteur de 1 850 000?. Le déploiement de la fibre est programmé de 2017 à 2025. Les communes avec les débits en ADSL les plus faibles sont prioritaires.

La fibre optique est déployée dans les six communes de la CCPO

Les habitations isolées ou certains immeubles peuvent ne pas être raccordables de suite : Vérifier votre éligibilité

C'est à vous de faire la démarche pour passer au très haut débit. Vous devez choisir une offre de l'un des opérateurs présents sur le réseau de ROSACE (www.rosace-fibre.fr/portail/operateurs).

Ce n'est qu'après avoir souscrit un abonnement fibre qu'une prise dédiée et une box fibre sont installées dans votre logement.

Un guide pour les particuliers : LA FIBRE OPTIQUE ARRIVE CHEZ VOUS !

Des conseils pour raccorder les immeubles collectifs de 4 logements et plus.
Les démarches à suivre par les aménageurs/lotisseurs lors de la création d'un lotissement.

Les étapes pour vous connecter à la fibre

Etape 1 :Vérifier que votre logement est éligible en appelant un opérateur ou en testant votre éligibilité en ligne. Avec le lien,

Étape 2 :
Si vous êtes éligible, choisissez un Fournisseur d'Accès à Internet (FAI) parmi les opérateurs présents sur le réseau Rosace et signez un contrat fibre avec lui.

Ne résiliez votre abonnement à votre ligne téléphonique qu'une fois le raccordement à la fibre optique effectué. Vous pouvez conserver votre numéro de téléphone fixe actuel, le Fournisseur d'Accès Internet choisi pourra prendre en charge cette démarche pour vous indiquer la procédure à suivre.

Étape 3 :
Votre opérateur fibre vous contactera afin de fixer un rendez-vous pour le raccordement de votre domicile à la fibre optique. La fibre optique qui sera posée chez vous empruntera le même cheminement que votre câble téléphonique actuel.

Un conseil aux propriétaires : pour préparer au mieux l'arrivée de la fibre, bien s'intéresser aux infrastructures présentes dans son domicile.

Si l'arrivée téléphonique est souterraine : Où se trouve mon regard sur ma propriété ? Ma gaine est-elle réutilisable ?

Si l'arrivée téléphonique est aérienne : N'y a-t-il pas une branche d'arbre qui pourrait gêner la mise en place de la fibre ?

Etape 4 :
Une fois la fibre installée, il ne vous restera plus qu'à brancher votre nouvelle box et à profiter de la puissance de la fibre !

Votre Fournisseur d'Accès à Internet (FAI) restera votre unique interlocuteur. Dirigez-vous vers lui pour toute question commerciale (changement d'offre, rajout d'options, ?) ou pour toute question de service après-vente (incident sur votre box, sur votre ligne, question de facturation, ?).

Quels sont les frais pour disposer de la fibre ?

Le coût du raccordement à la fibre optique pour les particuliers (hors souhaits spécifiques) est pris en charge jusqu'à la pose d'une prise dans votre domicile, dans le cadre du projet ROSACE, à condition que le passage en domaine privé soit réutilisable. En cas de fourreau bouché ou de toute autre difficulté technique en domaine privé, la remise en état du passage pour permettre le raccordement est à la charge du propriétaire. A cette fin, il a la possibilité de s'adresser à tout prestataire de son choix.

Pour son utilisation, le Fournisseur d'Accès Internet (FAI) que vous aurez choisi pourra éventuellement vous facturer des frais de mise en service de sa Box, et, bien sûr, l'abonnement mensuel aux services que vous aurez choisi.

Pour plus d'informations :

www.rosace-fibre.fr Contact Rosace : 03 68 67 00 00 / www.rosace-fibre.fr/contact

L'intérêt de la fibre pour les particuliers :

- Un accès ultra-rapide à Internet (avec un débit de 10 à 100 fois supérieur à l'ADSL),
- La télévision ultra haute définition et tous les services interactifs associés,
- Un confort par l'utilisation simultanée et performante de plusieurs appareils connectés à la même source internet.
- De nouveaux usages (télétravail, télémédecine, domotique ?).

Les performances de la fibre optique sont seulement limitées par les contraintes techniques des équipements qui l'acheminent. A ce jour, le réseau est dimensionné pour fournir du « Très Haut Débit » allant jusqu'au Gigabit. Demain ce réseau pourra évoluer vers des débits de plusieurs Gigabits/seconde (voir Térabits).

Un autre avantage de la fibre optique est qu'il n'y a pas de perte de débit même sur de longues distances : quel que soit votre situation géographique sur la commune, vous pourrez bénéficier du même débit.

L'intérêt de la fibre pour les entreprises :

Les acteurs du monde économique, utilisateurs du Très Haut Débit en témoignent : la fibre optique améliore la productivité, la compétitivité, la gestion et l'émergence de nouveaux services.

Quelques exemples :

- Le développement du télétravail

- Augmentation des opérations en ligne grâce à la rapidité d'exécution et d'envoi.

- Une sécurité accentuée

- Accès à de nouveaux outils : virtualisation, voix sur IP, messagerie et agenda partagés, sauvegarde sécurisée, vidéo-surveillance, e-Business, sont autant de services qui peuvent être déployés.

Les Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) spécialisés dans les offres dédiées aux entreprises, présents sur le réseau Rosace, peuvent établir avec vous un diagnostic de vos besoins actuels et futurs et vous proposer les solutions les plus adaptées. Rendez-vous sur l'onglet Opérateurs du site internet www.rosace-fibre.fr